

CCAS DE LANDRÉVARZEC



KOSG LANDREVARZEG

CONSEIL D'ADMINISTRATION SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt trois septembre, à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du CCAS de Landrévarzec, régulièrement convoqué le 16 septembre, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Paul BOËDEC, Président.

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 10
Absents excusés : 3
Absent : 2
Procurations: 3

Membres :

Paul BOËDEC,
Morgane COLLEOC,
Stéphane RIOU,
Sébastien CORBEL absent excusé
Gaëtan LE DU, absent excusé
Stéphane LE PAGE, absent excusé
Gwénolé LE SOLLIEC,
Élodie SCHULTZ,
Yvonne AUTRET
Jean-Simon ITARRE, absent
Stéphanie KERGOURLAY,
Germaine LAMANDE,
Damien LAMOTTE, absent
Gilbert LE SOLLIEC
Manon SOUTREL

Pouvoirs :

Stéphane LE PAGE donne procuration à Morgane COLLEOC
Gaëtan LE DU donne procuration à Paul BOËDEC
Sébastien CORBEL donne procuration à Stéphane RIOU

Secrétaire de séance :

Morgane COLLEOC.

DÉLIBÉRATION 2026-05 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU SECOURS CATHOLIQUE

Il est proposé au Conseil d'administration d'accorder une subvention de 100 € au Secours catholique.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide d'accorder cette subvention.

VOTE			
Votants : 12	Pour : 12	Abstention : 0	Contre : 0

Gilbert LE SOLLIEC n'a pas pris part au vote

Pour copie conforme,
le Maire,
Paul BOËDEC

